Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 78 (1969)
Heft: 3

Artikel: Au fil de ses 50 ans de vie...
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683431

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dination entre Gouvernements, organisations intergouvernementales et la Ligue. Cette question a fait l'objet de résolutions adoptées en 1963 et en 1964 par le Conseil Economique et Social des Nations Unies avec lequel la Ligue entretient des relations de consultation; l'Assemblée générale des Nations Unies a voté une résolution semblable en 1965. La coopération étroite existant entre la Ligue et les Nations Unies a de nouveau été mise en évidence en 1968, quand, à la demande de l'ECOSOC, le Secrétariat de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a préparé un rapport sur la Planification par la Croix-Rouge des actions de secours en cas de désastre et lorsque le Secrétaire Général de la Ligue a été invité à présenter un exposé sur le sujet aux membres de ce Conseil, lors de sa session de juillet-août 1968. Une résolution invitant la Ligue et les Nations Unies à coopérer dans le domaine de la planification des opérations de secours a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, un peu plus tard, également en 1968.
En ce qui concerne la coopération entre la Ligue et les diverses agences spécialisées des Nations Unies, l'on peut mentionner, à titre d'exemple, les bourses de voyage octroyées régulièrement par l'Unesco à de jeunes dirigeants de Sociétés nationales. Depuis 1953, une trentaine de cadres de la Croix-Rouge ont ainsi bénéficié de ces bourses.

Les intérêts de la Ligue sont aussi variés que ceux des Nations Unies. Ses activités reflètent bon nombre des aspirations professionnelles, techniques, scientifiques, culturelles et humanitaires dont la réalisation constitue l'objectif des agences traitant des questions sociales, des mouvements de jeunesse, des associations d'anciens combattants et autres parmi les ONG. Celles-ci ont pour dénominateur commun leur caractère non-gouvernemental et international, leur action dénuée de tout but lucratif, leur désir de coopérer avec les Nations Unies et de promouvoir les idéaux présentés dans la Charte de 1945, idéaux analogues à ceux de la Croix-Rouge.

Comme plusieurs ONG, la Ligue jouit du statut consultatif non seulement auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies aux réunions duquel elle est représentée régulièrement, mais également auprès de l'Unicef et d'autres agences de la famille des Nations Unies. Celles-ci comprennent entre autres, l'Unesco, la FAO, le BIT et l'OMS qui ont conclu des accords sur le déroulement des consultations suivant leurs compétences et leurs programmes respectifs. Ces accords entre les organisations intergouvernementales et la Ligue assurent à cette fédération, ainsi qu'à l'ONU et à ses agences spécialisées, un double moyen de communication présentant un avantage et une utilité considérables. Il faut préciser encore que la présidence de la Conférence générale des ONG dotées du statut consultatif auprès de l'Unesco a été confiée à un représentant de la Ligue pour l'exercice 1962—1964; en outre, la présidence de la Xe Conférence générale ONG/Ecosoc est assurée par une représentante de la Ligue.
La Ligue apporte ses connaissances techniques dans le domaine du développement national et international grâce à ses liens et ses contacts avec les Sociétés nationales dans le cadre des programmes de la Croix-Rouge. Un certain nombre de ces derniers sont identiques à ceux des agences des Nations Unies ou en sont proches. Ils concernent la santé, les soins infirmiers, les questions sociales, l'éducation, la jeunesse, etc. En répondant à des questionnaires envoyés par le Secrétariat des Nations Unies, en présentant des rapports ou des commentaires sur des questions à l'ordre du jour devant l'Ecosoc, ou encore par d'autres moyens, la Ligue a participé à de nombreuses études entreprises par les Nations Unies et a fourni des renseignements et des points de vue complémentaires basés sur une expérience réelle.
D'un autre côté, les contacts avec les Nations Unies lors des nombreuses réunions régionales et internationales des agences spécialisées et des autres ONG, l'étude des publications, des rapports et des documents spéciaux des Nations Unies permettent à la Ligue de tenir au courant les Sociétés nationales des tendances dans le domaine social ainsi que des besoins nouveaux et d'aider ces dernières à prendre les mesures appropriées.
En sa qualité d'organisation non-gouvernementale représentée dans chaque partie du monde par ses Sociétés membres, la Ligue fait état des activités des Nations Unies dans ses organes d'information. Grâce en particulier à ses réunions régionales et internationales, à ses publications, à ses rapports, les informations concernant les intérêts d'ordre social et humanitaire des Nations Unies et de ses agences spécialisées atteignent les Sociétés nationales de Croix-Rouge ainsi que leurs membres. A l'instar des Nations Unies, la Croix-Rouge et la Ligue s'efforcent de maintenir la paix, d'assurer le progrès social ainsi que le bien-être de tous les peuples et d'encourager le respect des droits de l'homme.

Au fil de ses 50 ans de vie...

...La première intervention de la Ligue en matière de secours d'urgence à l'échelle internationale a lieu en 1919; il s'agit d'une action menée dans les pays d'Europe centrale et orientale en faveur des victimes d'une épidémie de typhus. L'assistance volontaire dans les régions frappées par des calamités de cette nature continue de figurer parmi les préoccupations essentielles de la Fédération et de ses Sociétés membres.
...En 1965, une épidémie de rougeole mettant en danger des milliers de vies en Turquie orientale est jugulée grâce à de la gammaglobuline envoyée par plusieurs Sociétés nationales à la suite d'un appel lancé par la Ligue.
...Il y a cinquante ans, en septembre 1919, la Croix-Rouge polonaise devient la 28e Société nationale, membre de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
...En septembre 1968, l'admission de la Guyane porte à 111 le nombre des Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge faisant partie de la Fédération mondiale.
...La première réunion du Conseil médical de la Ligue se tient, alors que la Fédération existe depuis un an; le but de cette assemblée est d'examiner le programme médical proposé par le Conseil Général de la Ligue et de donner des conseils sur les activités déjà entreprises à cet égard.

...En 1968, la Ligue compte 49 années d'existence et son Comité consultatif de la Santé et des Affaires sociales se réunit pour procéder à une évaluation des services rendus par les Sociétés nationales dans le domaine médico-social et pour planifier les activités destinées à couvrir les besoins présents et futurs au sein des Sociétés de la Croix-Rouge, du

Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge.

...Deux ans après sa fondation, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge participe, pour la première fois, en qualité d'invitée, à la Xe Conférence internationale de la Croix-Rouge qui réunit les représentants de tous les Gouvernements parties aux Conventions de Genève. Quarante et une Société nationale sont invitées par le Comité international de la Croix-Rouge à envoyer des délégués. Des délégués de la Société des Nations et de diverses institutions philanthropiques assistent également à cette réunion qui se déroule à Genève, du 30 mars au 7 avril 1921.

...Du 6 au 13 septembre 1969 aura lieu à Istanbul, Turquie, la XXIe Conférence internationale de la Croix-Rouge. La Ligue y prendra part, en qualité de membre de plein droit, au même titre que les Etats signataires des Conventions de Genève, les 111 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge, membres de la Fédération mondiale, et le Comité international de la Croix-Rouge. Un certain nombre d'observateurs, représentant diverses organisations intergouvernementales et non-gouvernementales seront invités à assister aux séances de la Conférence.

...En 1922, alors que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge existe depuis trois ans, la première Conférence régionale de la Croix-Rouge est organisée, à Bangkok, sous son égide. Cette réunion a pour but de favoriser la collaboration des différentes Sociétés de la Croix-Rouge d'une même zone géographique et de permettre aux participants de bénéficier des expériences des uns et des autres.

Depuis lors, bon nombre de conférences et de séminaires régionaux ont lieu sous les auspices de la Ligue et de ses membres — les Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge.

...Au début de 1923, quatre ans après la création de la Ligue, vingt et une Sociétés, parmi toutes celles qui font partie de la Fédération, possèdent des Sections de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Les statistiques établies à cette époque indiquent un total de 5 713 099 membres juniors.

...Au début de 1969, année du cinquantenaire de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge, 93 Sociétés nationales ont des Sections de Jeunesse et groupent au total 80 millions de jeunes.

...En 1924, alors que la Fédération compte cinq années d'existence, le Comité consultatif des Infirmières de la Ligue se réunit, pour la première fois, à Paris. Cinq Sociétés nationales sont représentées au sein de cet organisme qui se consacre à l'étude de l'organisation internationale du «nursing» et des programmes des écoles d'infirmières.

...En 1967, le Comité consultatif des Infirmières de la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge tient sa 18e session à Genève, avec la participation de onze Sociétés nationales. Les discussions portent essentiellement sur les activités de la Ligue dans le domaine des soins infirmiers au cours des deux années écoulées, sur les perspectives d'avenir ainsi que sur le recrutement et la formation du personnel auxiliaire.

...En 1925, alors que la Ligue existe depuis six ans, le Conseil Général est remplacé par le Conseil des Gouverneurs, l'autorité suprême de la Fédération.

...Composé d'un représentant de chaque Société de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge, membre de la Ligue, cet organe directeur se réunit tous les deux ans. Sa XXXe session aura lieu à Istanbul, en août-septembre 1969.

...La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge entreprend, en 1926, soit sept ans après sa fondation, sa première action à long terme en faveur de réfugiés grecs, turcs et autres, en Bulgarie. Elle coordonne alors les travaux des missions envoyées dans ce pays par plusieurs Sociétés nationales.

...La plus longue opération menée par la Ligue en faveur des réfugiés commence en 1959, lorsque la Fédération est chargée d'assurer la distribution des secours envoyés par ses Sociétés membres, à l'intention de quelque 300 000 Algériens ayant cherché asile au Maroc et en Tunisie.

...Au cours de l'été 1928, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge contribue à l'organisation de la première Conférence internationale du Service social. Cette réunion, qui a lieu à Paris, est présidée par le Dr René Sand, alors Conseiller technique de la Ligue.

...Pendant l'été 1968, des délégués de la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge prennent part à l'élaboration du programme de la XIVe Conférence internationale de l'Action sociale qui se déroule à Helsinki. Une représentante de la Ligue est élue au sein du Comité exécutif de la Conférence.

...En 1954, alors que la Ligue compte 35 années d'existence, la décision est prise de créer en certains points du monde des entrepôts de secours afin de permettre un acheminement plus rapide des secours destinés aux pays frappés par des catastrophes.

...Dès 1969, l'on trouve des entrepôts établis à Barranquilla (Colombie), Beyrouth (Liban), Curaçao (Antilles néerlandaises), Marseille (France), Mombassa (Kenya), Santiago (Chili) et Singapour.